

COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 31 mars 2023**

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur ZENTNER Franck.

Etaient présents : ZENTNER Franck, BAUDART Frédéric, MABIRE Jean Louis, PIOT Lucas, GOMES TILLOY Hélène, GILLON Angélique, ARBELIN David, AUTIN Philippe, JACQUES Alex, COQUILLARD Jean-Marie, FAILLIET Nathalie, VAIRY Laetitia, ROBIN Jean-Jacques

Date de la convocation

24/03/2023

Date d'affichage de la
convocation

24/03/2023

Absent(e-s) excusé(e-s) : CELLIER Denis

Absent(e-s) : MICHELET Aline

Monsieur JACQUES Alex est désigné secrétaire.

Délibération DE_2023_2_3

Affectation du résultat 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-15

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif

Considérant que le budget de l'exercice 2022 comportait un virement (023→021) d'un montant de 101 372,00 €

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêtés comme suit :

- Un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **+ 597 374,28 €**
- Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de **+ 31 672,96 €**
- Un solde de restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de **- 65 391,31 €**
- Entraînant un besoin de financement s'élevant à **33 718,35 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, décide, **d'affecter au budget de l'exercice 2023 l'excédent de fonctionnement de 597 374,28 € comme suit :**

- affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement : **33 718,35 €**
- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : **563 655,93 €**
- d'inscrire ces crédits dans le prochain budget primitif comme ci dessous

section de fonctionnement			section d'investissement		
chapitre – article	dépenses (€)	recettes (€)	chapitre - article	dépenses (€)	recettes (€)
002 excédent de Fonct. Reporté	/	563 655,00	001 solde d'exécution reporté	/	31 672,00
restes à réaliser	/	/	1068 excédents de fonct. Capitalisés	/	33 718,00
Ecritures nouvelles détaillées au budget	776 108,19	341 817,00	restes à réaliser	336 058,50	270 667,19
			écritures nouvelles détaillées au budget	146 870,50	17 508,00
023 virement vers invest.	129 363,81	/	021 virement du fonct.	/	129 363,81
total	905 472,00	905 472,00		482 929,00	482 929,00

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
 Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 07/04/2023
 Le Maire, Franck ZENTNER

